

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
25

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 28 septembre 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

16/ Demandes de subventions en faveur de l'éclairage public

L'éclairage public représente une part très importante de la consommation énergétique de la collectivité.

Diminuer la consommation énergétique de ce poste, tout en réduisant les émissions inutiles de lumière artificielle (liées par exemple à des installations anciennes de type « boules diffusantes »), sans nuire à la sécurité publique, constitue un objectif du mandat.

Les évolutions récentes des règles applicables, telles qu'issues notamment des « Grenelles de l'Environnement » imposent aux collectivités de mieux gérer leur éclairage public et de développer un mobilier urbain adapté aux attentes des citoyens.

C'est pourquoi la municipalité souhaite, de manière pluriannuelle :

- remplacer les systèmes actuels d'éclairage public par des équipements plus économes en consommation et en entretien, en substituant notamment d'anciennes sources lumineuses par de la led,
- s'orienter vers des solutions « d'intelligence » de l'éclairage public (télégestion, automatisation, étude de solutions globales de type « smart city », etc.).

Les travaux d'éclairage public sont prévus à hauteur de 200 000 € HT sur le mandat, répartis sur les six années du mandat.

Le Fonds de Solidarité Communale est une aide exceptionnelle du Département du Bas-Rhin finançant des investissements nécessaires à une commune à raison d'un projet par mandat municipal.

Ce fonds peut notamment concerner des travaux de rénovation de l'éclairage public.

Dans le cadre du plan de relance économique du Département du Bas-Rhin, il est exceptionnellement permis de proposer deux projets engagés par l'équipe municipale comme projet d'investissement à l'échelle de la mandature.

Il est proposé de solliciter l'aide du Département du Bas-Rhin via le Fonds de Solidarité Communale pour obtenir cette aide concernant le projet de travaux de rénovation de l'éclairage public étant précisé qu'une première facture devra parvenir aux services du Département du Bas-Rhin au plus tard le 30 juin 2022.

Par ailleurs, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, aide de l'Etat, a récemment été augmentée d'un milliard d'euros dans le cadre du plan de relance post-Covid.

Un appel à projets, dont la date butoir est le 15 octobre 2020, priorise les projets relatifs à la diminution de la consommation des équipements publics.

Dès lors, il convient de solliciter l'aide du Département du Bas-Rhin via le Fonds de Solidarité Communale ainsi que de la Préfecture du Bas-Rhin via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour obtenir des aides permettant la bonne réalisation de ce projet d'envergure.

Le plan de financement prévisionnel 2020-2026 de l'opération devient donc :

Financier	Montant
Département du Bas-Rhin – <i>Fonds de Solidarité Communale</i>	32 000 € HT
Etat – <i>Dotation de Soutien à l'Investissement Local</i>	80 000 € HT
Commune – <i>Autofinancement</i>	88 000 € HT
TOTAL	200 000 € HT

Ce dossier a reçu un avis favorable en réunion des Commission Animations/Finances le 24 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement pour le projet de rénovation de l'éclairage public de la commune d'Oberhausbergen d'un montant de 200 000 € HT.

SOLLICITE une subvention auprès du Département du Bas-Rhin au titre du Fonds de Solidarité Communale au taux maximum de 16% des travaux éligibles.

SOLLICITE une subvention auprès de la Préfecture du Bas-Rhin au titre de la campagne exceptionnelle de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au taux maximum de 40 % des travaux éligibles.

AUTORISE Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre des demandes d'aides

Adopté à la majorité
26 voix pour
2 absentions (LOTZ, DUBOIS)
Ne prend pas part au vote (DELATTRE)



Pour extrait conforme,
Le Maire,



Cécile DELATTRE